

Session Plénière du 20 décembre 2018

RAPPORT 18.06.03 – SRADDET

Intervention de Gilles GODEFROY

Monsieur le Président, Chers collègues,

Comme vous le dites si bien, la loi vous oblige à publier une carte des itinéraires routiers d'intérêt régional, et on voit bien que vous y êtes obligés car dans le document du SRADDET de 238 pages que vous nous communiquez, il y a seulement une page avec la carte et une autre page pour nous informer des critères de choix, dont notamment le contournement des métropoles, et surtout pour nous préciser que vous n'êtes pas obligés d'y contribuer financièrement.

Je remarque que la carte sur les itinéraires routiers d'intérêt régional est beaucoup plus simple et surtout moins légendée que la carte des vélo-routes et boucles ouvertes que l'on retrouve en page 186.

Nous savons tous que vous êtes « autophobes » mais qu'en revanche vous ne crachez pas sur les sommes que la maudite voiture vous rapporte, c'est à dire 1/3 de vos dépenses de fonctionnement ou 1/5 de votre budget.

Voyons un peu comment vous dépensez cette manne :

Prenons l'exemple de la route N 154.

Celle-ci relie Rouen à Orléans, c'est à dire un axe routier principalement conçu pour faire le contournement de Paris. Le tronçon qui nous concerne intéresse particulièrement le contournement de Chartres en des deux fois deux voies de trois sections sur 60 km.

Les travaux sont estimés à 700 M€. Que versez-vous sur cette somme : rien ! Cependant, l'axe ayant été déclaré d'utilité publique – après plus de 12 ans d'études et de concertation - il a été décidé de le mettre en concession privée, c'est à dire « payant » pour les automobilistes. Comme si ceux-ci ne payaient pas assez.

Bien sûr ceux qui ne voudront ou ne pourront payer ce qu'il faut bien appeler un « octroi » auront toujours la possibilité d'emprunter l'ancienne route actuellement délaissée. Il paraît cependant que pour les locaux et uniquement les locaux, il y aurait possibilité d'utiliser l'autoroute gratuitement. Affaire à suivre, et de toute manière, qui va payer ?

Mais, si on se penche sur le cas de la ligne Voves - Orléans, on s'aperçoit que les subventions pleuvent, principalement en études, et tout cela pourquoi ? Pour laisser mourir le projet...

Rien que pour cette mandature, nous avons versé en

- 2016 → 2 444 328 €
- 2017 → 942 500 €
- 2018 → 567 000 €

Et nous verserons en

2019 → 844 000 €

Cette dernière somme m'intrigue : vous voulez la payer en 2019 alors que vous avez supprimé, lors de la DM2, sans aucune explication, l'AP 2015-1438 portant sur les travaux Voves – Orléans, en vue d'une réouverture au trafic voyageurs. On parle là de 100 millions d'euros hors CPER !

Tout ceci sans compter les deux fois 50 000 € versé en 2017 et 2018 pour la ligne Chartres Orléans.

Cela fait quand même beaucoup : 4 897 828 € pour ligne unique dont on n'est pas sûr qu'elle aboutisse un jour !

Nous pensons que dès le départ vous auriez dû voir ce genre de terminus financier. Une telle somme aurait été beaucoup mieux investie dans la RN154 que finalement vous allez faire payer aux automobilistes !

Or, ces temps-ci, surtout ces temps-ci, les automobilistes n'aiment pas qu'on les saigne par toutes les veines, et vous avez contribué à cette saignée avec vos taxes sur les cartes grises et autres TICPE.

Certains ont vu rouge, d'autres ont vu jaune ! Des personnages au pouvoir s'en sont rendu compte. A méditer !

Je vous remercie.